

DELIBERATION N° 2024-09-032

## SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2024  
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Dossier captage prioritaire - Programme d'Actions Territorial

*L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 16 heures*

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **10 septembre 2024**  
Nombre de membres en exercice : 21  
Présents : 18  
Pouvoir : 0  
Votants : 18  
Pour : 18  
Contre : 0

Secrétaire de séance : Madame MAURY Catherine

Présents :

Monsieur SIMONEAU Jean-Marc et Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur GOLFIER Maurice pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur PRIMAULT Patrice et Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG

A la suite de la réalisation du diagnostic engagé par le Syndicat Mixte des Eaux du Maumont pour le programme Re-Resources, un Plan d'Actions a été proposé en COPIL le 11 Septembre 2024.

Quelques compléments rédactionnels et financiers restent à confirmer mais l'ensemble des fiches actions proposées par l'animateur ont été acceptées.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de valider le principe de réaliser le programme d'actions présenté en COPIL par le CPIE.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Accepte de s'engager pour les 5 années à venir dans la réalisation et l'accompagnement de ce Programme d'Actions Territorial (PAT)
- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de tous les partenaires techniques les devis correspondants aux différents partenaires proposés par ce PAT,
- Confie à Monsieur le Président le soin de proposer des conventions de partenariat avec Tulle Agglo, la Fédération de la Pêche et tout autre partenaire du PAT
- Autorise Monsieur le Président à finaliser avec les partenaires financiers, Région, Agence de l'Eau Adour Garonne, Département... les aides les plus élevées possibles,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour mener à bien cette opération

Pour copie conforme,  
Le Président, Alain DELAGE

